

Économie générale
Politique économique

Joël Priolon

Novembre - Décembre 2010

Table des matières

1	Monnaie et politique monétaire	4
1.1	Monnaie et structure du système bancaire	4
1.1.1	Fonctions et formes de la monnaie	4
1.1.2	Une représentation simplifiée du secteur bancaire	4
1.1.3	La masse monétaire	5
1.1.4	Le système européen de Banques Centrales (SEBC)	5
1.2	La création de monnaie	6
1.2.1	Création de monnaie avec une seule banque	6
1.2.2	Création de monnaie avec plusieurs banques, sans Banque Centrale	7
1.2.3	Création de monnaie avec plusieurs banques et une Banque Centrale	8
1.3	Politique monétaire	9
1.3.1	Les objectifs internes de la politique monétaire : le dilemme de la lutte contre l'inflation	9
1.3.2	Les objectifs externes de la politique monétaire : la politique de change	11
2	L'État et la politique budgétaire	12
2.1	Économie de marché	12
2.1.1	La notion de marché	12
2.1.2	Le marché-type ou marché de concurrence pure et parfaite	13
2.1.3	La variété des situations de marché	13
2.2	État et économie de marché	14
2.2.1	L'État	14
2.2.2	L'État et l'encadrement de l'activité économique	14
2.2.3	Le budget de l'État ; éléments de législation	14
2.2.4	Le budget de la sécurité sociale	15
2.2.5	Les prélèvements obligatoires	15
2.3	La comptabilité nationale	16
2.3.1	Les bases du SEC	16
2.3.2	Les agrégats	17

Introduction

La politique économique renvoie nécessairement à la notion de choix collectif et conduit à poser la question de la rationalité collective. Le « paradoxe de Condorcet » constitue une excellente illustration des problèmes soulevés par les choix collectifs.

Soit l'exemple suivant : un groupe de soixante électeurs doit classer trois projets, A, B et C. Les résultats de la consultation, conduite à bulletin secret, sont consignés dans le tableau suivant :

Ordre de préférence	Nombre de suffrages
ABC	23
BAC	2
BCA	17
CAB	10
CBA	8

Le vote ne permet pas de dégager un choix sans ambiguïté. Kenneth Arrow a montré que les situations de ce type sont très fréquentes ; il n'existe généralement pas de procédure permettant de faire émerger de façon non équivoque un choix collectif à partir de l'ensemble des choix individuels¹. Le fait de consulter l'ensemble des individus ne garantit aucunement que l'on sera capable d'identifier un intérêt général. On n'est même pas certain de pouvoir déboucher sur un choix majoritaire.

De ce fait, les choix collectifs sont d'abord des choix politiques, en ce sens qu'ils résultent des rapports de force que parviennent à instaurer les diverses composantes de la société. En matière de politique économique, cela signifie que les choix dépendent des rapports de force qui prévalent à un moment donné dans le corps social. De manière connexe, cela nous conduit à souligner que la rationalité collective n'est pas la simple somme des rationalités individuelles ; les choix de politique économique ne résultent pas de la simple identification d'une solution considérée comme intrinsèquement supérieure aux solutions alternatives.

Dans le cadre de ce cours, nous aborderons les deux composantes principales de la politique économique, à savoir la politique monétaire et la politique budgétaire. Le lecteur doit garder en mémoire l'existence d'autres éléments constitutifs de l'ensemble de la politique économique tels que la politique scientifique et technologique, la politique industrielle, l'aménagement du territoire, le droit du travail. . .

1. Arrow K., 1951, *Social Choice and Individual Values*, John Wiley & Sons, New-York ; Chapman & Hall, Londres.

Chapitre 1

Monnaie et politique monétaire

Ce premier chapitre est très largement inspiré de l'excellent ouvrage d'André Chaigneau, 2000, *Mécanismes et politique monétaires*, PUF, coll. Quadrige.

1.1 Monnaie et structure du système bancaire

1.1.1 Fonctions et formes de la monnaie

La monnaie remplit trois fonctions :

- intermédiaire des échanges ;
- mesure des valeurs ;
- réserve de valeur.

La monnaie se présente sous trois formes :

- monnaie métallique dont la valeur tient à la qualité du métal qui la constitue ;
- monnaie fiduciaire, sous forme de billets de banque, qui tire sa valeur à la fois de l'autorité de la puissance publique (qui désigne un billet comme de la monnaie) et de la confiance que lui accordent les acteurs économiques. On peut assimiler la monnaie divisionnaire, sous forme de pièces en métaux non précieux, à de la monnaie fiduciaire ;
- monnaie scripturale qui apparaît sous la forme d'écritures dans des comptes bancaires.

Ces trois formes sont le produit d'une histoire, celle de la « dématérialisation » progressive de la monnaie. Une distinction beaucoup plus importante du point de vue de l'analyse est à faire entre la monnaie Banque Centrale (MBC) et la monnaie banques commerciales (voir infra).

1.1.2 Une représentation simplifiée du secteur bancaire

L'architecture générale du secteur bancaire s'organise autour de deux éléments : une Banque Centrale (BC) et un ensemble de banques commerciales (bc).

La Banque Centrale est « la banque des banques », dotée du pouvoir d'émission de la monnaie. On l'appelle également Institut d'émission ou banque de premier rang.

Les banques commerciales, encore appelées banques de second rang, doivent être titulaires d'un compte auprès de la BC et cela pour trois raisons :

- les clients des banques commerciales demandent de la MBC sous forme de billets émis par la Banque Centrale. Les banques commerciales sont tenues de répondre à cette exigence et donc de détenir à cette fin de la MBC ;

- une banque commerciale A peut être débitrice vis-à-vis d'une banque commerciale B. Pour régler cette dette, un transfert pourra être effectué du compte de A auprès de la Banque Centrale vers le compte de B auprès de la Banque Centrale ;
- des exigences réglementaires peuvent imposer aux banques de détenir des réserves à la Banque Centrale (réserves obligatoires).

Extrait du bilan de la Banque Centrale

Actif	Passif
Or et devises	Billets
...	...
Concours (crédits) à la banque commerciale 1	Compte courant de la banque commerciale 1
Concours (crédits) à la banque commerciale 2	Compte courant de la banque commerciale 2
...	...
Concours (crédits) à la banque commerciale n	Compte courant de la banque commerciale n
...	...

1.1.3 La masse monétaire

« La masse monétaire d'une économie moderne est un stock de créances sur les banques détenues par les utilisateurs de monnaie [...]. »¹

Exemples : un billet de banque représente une créance sur la Banque Centrale ; un avoir en compte courant représente une créance sur une banque commerciale.

1.1.4 Le système européen de Banques Centrales (SEBC)

L'euro est émis par la BCE, en fonction du principe « une monnaie, un pilote. »

Les missions du SEBC

Les missions fondamentales du SEBC consistent :

- à définir et mettre en œuvre la politique monétaire de la Communauté,
- à conduire les opérations de change entrant dans le cadre de la politique de change de la Communauté,
- à détenir et gérer les réserves officielles de change des États membres.

Les principes de fonctionnement du SEBC

La BCE, indépendante des pouvoirs politiques, est installée à Francfort. C'est la BCE qui est en charge de la politique monétaire au niveau de l'Union Économique et Monétaire Européenne (UEM). Les Banques Centrales nationales continuent d'exister et forment, avec la BCE, le Système Européen de Banques Centrales. Les Banques Centrales nationales n'ont plus d'autonomie en matière de politique monétaire mais conservent l'exercice de la tutelle réglementaire sur les systèmes bancaires nationaux. La BCE, ayant seule le pouvoir d'élaborer la politique monétaire de l'UEM, est totalement indépendante afin

1. Chaineau A., 2000, *Mécanismes et politique monétaires*, PUF, coll. Quadrige, Paris, p. 26. Un point très important est à souligner : la monnaie est une créance sur une banque mais la réciproque n'est pas vraie. Des créances comme les dépôts bancaires à terme ne sont pas forcément considérées comme de la monnaie car elles n'ont pas le pouvoir de circuler en règlement de dettes.

d'assurer sa crédibilité. Le Conseil des Gouverneurs ne peut recevoir d'ordre d'aucune instance nationale ou communautaire.

1.2 La création de monnaie

La masse monétaire est un stock de créances; quelle est l'origine de ces créances? En d'autres termes, par quels mécanismes la monnaie est-elle créée? Pour étudier le principe de la création de monnaie, il est particulièrement commode de procéder en trois étapes :

1. première étape : on suppose qu'il n'existe qu'une seule banque ;
2. deuxième étape : on suppose qu'il existe plusieurs banques, mais pas de Banque Centrale ;
3. troisième étape : on suppose qu'il existe plusieurs banques, ainsi qu'une Banque Centrale.

Cette présentation est très directement inspirée de celle d'André Chaigneau, *op. cit.*

1.2.1 Création de monnaie avec une seule banque

Tous les agents économiques possèdent un compte auprès de la banque A et les règlements des échanges se font exclusivement à l'aide d'un jeu d'écritures.

La banque A octroie un prêt à son client X .

Extrait du bilan de X ²

Actif	Passif
...	...
Variation de « Disponibilités » : +1000	Variation de « Emprunts auprès de A » : +1000
...	...

Extrait du bilan de la Banque A

Actif	Passif
...	...
Variation de « Prêts à X » : +1000	Variation de « Compte courant de X » : +1000
...	...

À travers cette opération, la masse monétaire a augmenté de 1000 unités puisque les créances du secteur non bancaire sur le secteur bancaire ont augmenté de 1000. L'octroi de crédits par les banques commerciales est une opération doublement importante :

- c'est le mode le plus important (en volume) de création monétaire ;
- il se situe au cœur de la dynamique capitaliste : le crédit est un facteur primordial du développement de l'investissement et de la consommation. C'est un pari sur l'avenir.

² Les écritures telles que " Variation de « Disponibilités » : +1000 " ne sont pas parfaitement correctes du point de vue des normes comptables...

1.2.2 Création de monnaie avec plusieurs banques, sans Banque Centrale

On suppose maintenant qu'il existe plusieurs banques mais pas de Banque Centrale ; tous les règlements s'effectuent par des jeux d'écriture dans les comptes des banques. Pour exposer simplement les changements par rapport au cas où n'existe qu'une seule banque, il suffira en fait de supposer qu'il existe deux banques. Les processus de création de monnaie sont identiques à ceux du cas précédent. Toutefois, l'existence de plusieurs banques induit un phénomène nouveau : les fuites interbancaires. Prenons un exemple simple : X est client de la banque A et Y est client de la banque B . X règle par chèque une dette de 1000 contractée auprès de Y . L'encaissement du chèque donne lieu aux écritures suivantes :

Extrait du bilan de X

Actif	Passif
...	...
Variation de « Disponibilités » : -1000	Variation de « Dettes envers Y » : -1000
...	...

Extrait du bilan de Y

Actif	Passif
...	...
Variation de « Créances sur X » : -1000	...
Variation de « Disponibilités » : +1000	...
...	...

Extrait du bilan de la banque A

Actif	Passif
...	...
...	Variation de « Compte courant de X » : -1000
...	Variation de « Dette envers B » : +1000
...	...

Extrait du bilan de la banque B

Actif	Passif
...	...
Variation de « Créance sur A » : +1000	Variation de « Compte courant de Y » : +1000
...	...

Le fait remarquable est que la banque A est devenue débitrice de B ; on dit qu'il y a eu *fuite du circuit de la banque A vers le circuit de la banque B* .

Comment *A* va-t-elle régler sa dette ? Plusieurs solutions sont possibles :

- *B* pourrait accepter que *A* demeure débitrice, éventuellement à condition de payer des intérêts, mais cela reviendrait pour *B* à entretenir un concurrent, ce qui ne saurait durer indéfiniment ;
- *A* pourrait régler sa dette en remettant à *B* de l'or ou des devises. Il faut cependant que *B* accepte cette solution (ou encore que la loi oblige *B* à accepter de l'or ou des devises en règlement des dettes). Cette solution ne serait de toute façon que ponctuelle, car si *A* était structurellement débitrice envers *B*, ses réserves en or ou en devises s'épuiseraient ;
- *A* pourrait régler sa dette en remettant à *B* une monnaie acceptée « partout et en tout temps » ; nous verrons que c'est la solution effectivement adoptée à travers la mise en circulation d'une monnaie Banque Centrale.

1.2.3 Création de monnaie avec plusieurs banques et une Banque Centrale

Le besoin des banques commerciales en MBC

L'existence d'une Banque Centrale n'induit pas de changement radical dans l'origine de la création de monnaie : celle-ci résulte toujours, pour l'essentiel, de l'octroi de crédits par les banques commerciales. La Banque Centrale aura pour mission principale de contrôler le fonctionnement du système bancaire. Ce contrôle repose, au plan technique, sur le mécanisme des fuites :

- fuites entre les divers circuits bancaires qui engendrent des dettes que les banques peuvent régler à l'aide de la MBC qu'elles détiennent ;
- fuites structurelles des circuits des banques commerciales vers la Banque Centrale, engendrées soit par la demande de billets de banques par les clients des banques commerciales soit par des dispositions réglementaires.

Les banques commerciales doivent donc détenir de la MBC soit pour régler leurs dettes réciproques, soit pour satisfaire la demande de billets émanant du secteur non bancaire, soit pour répondre à des exigences réglementaires. La MBC prend deux formes : une forme scripturale dans les comptes inscrits au passif de la Banque Centrale ; une forme fiduciaire à travers les billets de banque détenus par le secteur non bancaire.

La clé du contrôle de la Banque Centrale sur l'ensemble du système bancaire réside dans le besoin de MBC émanant des banques commerciales. En mettant plus ou moins facilement de la MBC à la disposition des banques commerciales, la Banque Centrale dispose d'un certain pouvoir de contrôle sur la création monétaire.

Par exemple, si une banque commerciale crée trop de monnaie, des fuites vont la rendre débitrice vis-à-vis d'autres banques commerciales ; pour régler ses dettes, la banque commerciale qui a créé de la monnaie en excès devra détenir de la monnaie Banque Centrale. En rendant difficile cet accès à sa propre monnaie, la Banque Centrale peut dissuader les banques commerciales de créer trop de monnaie. On désigne l'acquisition de MBC sous le terme de refinancement ; nous allons maintenant étudier les moyens dont disposent les banques commerciales pour se refinancer auprès de la Banque Centrale.

Le refinancement des banques commerciales : le marché monétaire

Le marché monétaire est un marché où on achète et on vend de la monnaie Banque Centrale. Sur le marché monétaire (au sens strict), encore appelé marché interbancaire interviennent les banques commerciales, le Trésor et la Banque Centrale. En fonction de leurs disponibilités ou de leurs besoins, les banques commerciales offrent ou demandent de la MBC ; les transactions donnent lieu à paiement d'intérêts.

Toutefois, et c'est là le point le plus important, de manière presque permanente les banques commerciales sont globalement demandeuses de MBC, que seule la Banque Centrale est à même de fournir puisqu'elle dispose du privilège de son émission. On dit que la Banque Centrale est le prêteur en dernier ressort du système bancaire.

Pour mémoire : il existe d'autres possibilités de refinancement. Leur étude dépasse le cadre de ce cours.

1.3 Politique monétaire

Étant largement traitée par référence à l'actualité, cette question ne fait l'objet que de brefs développements dans le présent document.

1.3.1 Les objectifs internes de la politique monétaire : le dilemme de la lutte contre l'inflation

L'inflation

L'inflation est un phénomène qui se caractérise principalement :

- par une hausse généralisée des prix ;
- par le fait que cette hausse a tendance à s'auto-entretenir.

La mesure de l'inflation : un exemple simple

On considère une économie où sont échangés deux biens, A et B .

Le tableau suivant donne les quantités consommées par un ménage représentatif lors de la période 0 (période de référence) et lors de la période t (période courante = « aujourd'hui »). On a également relevé les prix de chaque produit, lors de chaque période.

	Prix en euros		Quantités en kg		Indices simples	
Produit A	30	40	10	12	100	133
Produit B	6	9	30	20	100	150
Période	0	t	0	t	0	t

Le premier problème est le suivant : les prix de A et de B n'ont pas augmenté au même rythme (+33 % pour A , +50 % pour B). Pour établir un indice des prix à la consommation de l'ensemble des prix, il faut donc construire une moyenne. Surgit alors un deuxième problème, les quantités consommées ont elles aussi évolué. Quelle pondération choisir ?

Deux réponses différentes ont été apportées par des statisticiens allemands, Laspeyres et Paasche.

On considère n produits, dont les prix p^i et les quantités consommées q^i sont relevés au cours d'une période de référence (indiciée 0) puis au cours d'une période courante (indiciée t).

L'indice de Laspeyres se définit ainsi :

$$L_{t/0} = \frac{\sum_{i=1}^{i=n} p_t^i \times q_0^i}{\sum_{i=1}^{i=(n)} p_0^i \times q_0^i} \times 100 \quad (1.1)$$

L'indice de Paasche se définit ainsi :

$$P_{t/0} = \frac{\sum_{i=1}^{i=n} p_t^i \times q_t^i}{\sum_{i=1}^{i=(n)} p_0^i \times q_t^i} \times 100 \quad (1.2)$$

On voit très simplement que Laspeyres choisit de pondérer par les consommations de la période de référence, alors que Paasche pondère par celles de la période courante.

Les deux indices ne mesurent pas la même chose :

- Laspeyres utilise le « panier de consommation » de la période de référence et compare avec ce que coûte aujourd'hui le même panier de biens ;
- Paasche compare ce que coûte les consommations d'aujourd'hui à ce que ces mêmes consommations auraient coûté à la date 0.

Il est très important de comprendre deux éléments :

- les deux indices ne mesurent pas la même chose donc ils ne donnent pas les mêmes résultats (sur notre exemple, $L_{t/0} = 139,58$ et $P_{t/0} = 137,50$) ;
- tout indice des prix à la consommation repose sur une convention ; il n'est pas possible d'établir une convention indiscutable, c'est pourquoi il est indispensable de comprendre ce que l'on mesure³.

La théorie quantitative de la monnaie

Cette théorie suppose qu'il existe une relation de causalité entre croissance de la masse monétaire et inflation. Soient :

- M : masse monétaire
- V : vitesse de circulation de la monnaie
- p : indice du niveau général des prix
- E : indicateur du niveau de l'activité économique, généralement le produit intérieur brut (PIB)

La théorie quantitative de la monnaie s'exprime ainsi :

$$M \times V = p \times E \quad (1.3)$$

On considère que, à court terme, V et E sont sensiblement constants donc, selon cette interprétation, une croissance excessive de la masse monétaire porte en elle un risque inflationniste.

De la lutte contre l'inflation à la récession ?

Si l'on réécrit l'équation précédente, on change la compréhension de la causalité :

$$E = \frac{M \times V}{p} \quad (1.4)$$

Dans cette deuxième interprétation, on considère que l'accroissement de la masse monétaire M permet de soutenir l'activité économique E ; cela éventuellement au risque de laisser se développer des tensions inflationnistes. Suivant que l'on retient la première ou la deuxième interprétation, les choix de politique monétaire peuvent changer radicalement.

Difficile dilemme auquel les Banquiers Centraux sont quotidiennement confrontés.

3. D'autres indices ont été élaborés, notamment par Fischer, mais les indices de Laspeyres et de Paasche sont les plus utilisés.

1.3.2 Les objectifs externes de la politique monétaire : la politique de change

Le cours d'une monnaie, encore appelé parité ou taux de change, exprime le prix d'une devise exprimé dans une autre unité monétaire. Exemple : le 11 novembre 2010, un EUR valait 1,3282 CHF. Les marchés des changes fonctionnent de manière très libre. Ce sont des marchés sur lesquels on achète une monnaie en la payant avec une autre. On peut par exemple acheter des couronnes danoises avec des dollars australiens. Ces marchés donnent lieu à des volumes de transactions considérables : en moyenne leur montant est supérieur à 4 000 milliards USD par jour. Les Banques Centrales ont la possibilité d'influencer la valeur de la monnaie dont elles ont la responsabilité en faisant varier les taux d'intérêt à court terme (sur le marché monétaire). Elles peuvent également intervenir sur les marchés des changes en achetant leur propre monnaie contre des devises (pour faire hausser le cours de leur monnaie) ou, plus rarement, en vendant leur monnaie contre des devises (pour faire baisser le cours de leur monnaie). L'étude détaillée des politiques de change dépasse le cadre de ce cours.

Chapitre 2

L'État et la politique budgétaire

2.1 Économie de marché

On appelle « économie de marché » une forme d'organisation économique telle que la coordination des actions d'une multitude d'agents résulte principalement, mais pas exclusivement, de mécanismes « de marché ». Qu'est-ce que cela signifie ? Les marchés « libres » ont une propriété absolument essentielle : ils permettent que soient fixés les prix des biens et services qui sont proposés à l'échange, selon le principe de l'offre et de la demande. En fonction de l'évolution des prix, les acheteurs et les vendeurs vont être plus ou moins nombreux. Chaque agent économique ajuste ses propositions d'échange, ses décisions d'investissement ou de désinvestissement, ses choix en matière d'épargne, etc. en fonction des prix affichés sur les différents marchés. C'est en ce sens que les marchés jouent un rôle de coordination des décisions individuelles des multiples agents économiques.

On oppose généralement économie de marché et économie planifiée ; dans ce dernier cas, une autorité centrale (le Gosplan par exemple) décide pour l'ensemble de la société des principales actions économiques qui vont être entreprises, des choix en matière de production, de répartition des richesses, etc.

Il convient d'être prudent et de ne pas opposer de manière trop simpliste économie de marché et économie planifiée. Tout d'abord, aucune planification n'est absolue, ainsi qu'en attestait par exemple l'existence d'un marché noir ou la tolérance accordée à certains marchés « libres » dans l'ex URSS. Réciproquement, dans tous les pays à économie de marché, une fraction importante des options économiques dépendent d'autorités centrales : dépenses publiques courantes, armement, équipements collectifs publics.

Au-delà de ces premières considérations, nous souhaitons maintenant insister sur le fait que les marchés ne sont pas des institutions autoorganisées et que tout marché suppose une autorité organisatrice. En particulier, l'État par ses réglementations, son pouvoir de police et de justice joue un rôle indirect mais prépondérant dans l'organisation et le fonctionnement des marchés. Nous reviendrons sur ce point dans notre paragraphe consacré à l'État.

2.1.1 La notion de marché

Dans sa définition la plus courante, un marché est considéré comme un lieu où se rencontrent les offres et les demandes pour une marchandise. La « loi » de l'offre et de la demande peut s'exprimer ainsi : si le prix d'une marchandise est élevé, le marché va attirer de nombreux vendeurs (les offreurs) tandis que les acheteurs (les demandeurs) seront rares et de ce fait l'offre sera supérieure à la demande (une partie des marchandises ne pourra pas s'écouler) ; si le marché fonctionne bien, le prix aura tendance à baisser, du fait de la concurrence entre les offreurs, ce qui réduira l'offre et augmentera la demande, jusqu'au point

où les quantités offertes seront égales aux quantités demandées¹. Pour comprendre le fonctionnement des marchés, et en analyser les propriétés, il est toutefois nécessaire de se doter d'une représentation plus précise ; nous développons quelques éléments de formalisation dans les paragraphes ci-dessous.

2.1.2 Le marché-type ou marché de concurrence pure et parfaite

Pour que l'on puisse parler de concurrence pure et parfaite, le marché doit répondre aux hypothèses suivantes :

- atomicité : aucun intervenant, qu'il soit acheteur ou vendeur, ne possède un pouvoir suffisant pour influencer à lui seul le fonctionnement du marché ;
- information parfaite (transparence) : chaque intervenant sur le marché en connaît parfaitement les conditions de fonctionnement ;
- libre entrée et libre sortie : n'importe quel acteur économique a la possibilité d'intervenir ou de cesser d'intervenir sur un marché (que ce soit comme acheteur ou comme vendeur) ;
- homogénéité : sur un marché donné, tous les produits proposés à l'échange ont des propriétés qui les rendent substituables ;
- indépendance des décisions des acteurs : hypothèse très importante, pas toujours énoncée dans les manuels.

Il est très important de comprendre qu'un tel type de marché n'existe pas dans la réalité. Le marché de concurrence pure et parfaite est en fait un outil conceptuel destiné à caractériser, par référence à cet étalon, les marchés effectivement observés. Il convient également de souligner que cette forme « parfaite » de marché est une norme souvent considérée comme optimale ; si l'on admet ce présupposé, il appartient aux autorités en charge de la politique économique de veiller à ce que les marchés effectif se conforment au mieux à cet « idéal ».

2.1.3 La variété des situations de marché

Le tableau suivant présente une typologie des diverses formes de marchés :

	Un seul acheteur	Quelques acheteurs	Très grand nombre d'acheteurs
Un seul vendeur	Monopole bilatéral	Monopole contrarié	Monopole
Quelques vendeurs	Monopole contrarié	Oligopole bilatéral	Oligopole
Très grand nombre de vendeurs	Monopsone	Oligopsone	Concurrence pure et parfaite

Source : Crozet Y., 1989, *L'analyse économique à l'épreuve de l'histoire*, Ellipses, Paris

La forme effective de marché la plus répandue est l'oligopole.

1. On peut aisément retourner le raisonnement dans le cas d'un prix initial trop faible.

2.2 État et économie de marché

« Ce marché, sur lequel vendeurs et acheteurs se rencontrent, c'est une institution politique : pour qu'il existe et qu'il soit effectivement le lieu de rencontre de tous ceux qui veulent échanger leurs produits, il faut des règlements, une police, bref une intervention de l'État. La libre concurrence économique suppose non pas, comme cela paraît à première vue presque évident, la dispersion absolue des individus, mais au contraire leur concentration par un acte d'autorité sociale. »²

2.2.1 L'État

La caractéristique essentielle de l'État réside dans le fait qu'il détient « le monopole de la contrainte légale organisée. »³ Ce monopole s'exerce sur un territoire ; il n'y a pas d'État sans territoire⁴. D'autre part, un État dispose d'une administration et de règles juridiques stables (ce qui ne signifie pas qu'elles sont immuables). L'État ne doit pas être confondu avec le gouvernement.

Sur un plan économique, l'État joue des rôles divers :

- il prélève des ressources pour exercer certaines fonctions nécessaires à la collectivité : armée, police, justice, éducation, santé...
- il oriente l'activité économique à travers ses dépenses, ses subventions, ses entreprises publiques...
- il joue un rôle d'arbitre et d'organisateur en exerçant ou en déléguant son autorité.

C'est ce dernier point que nous allons maintenant développer.

2.2.2 L'État et l'encadrement de l'activité économique

L'État est une institution indispensable au fonctionnement d'une économie de marché au moins en ce sens qu'en exerçant son monopole de la contrainte légale, il autorise l'exercice du droit de propriété. C'est l'action de l'État qui permet de transformer l'acte de possession en un acte de propriété : il permet de transformer un rapport de force en un rapport de droit. Il s'agit là d'un point de départ strictement indispensable à l'existence de deux caractéristiques fondamentales des économies de marché capitalistes :

- le principe de l'échange marchand qui revient à transférer des droits de propriété ;
- l'existence d'entreprises qui, en coordonnant des ressources variées qu'elles détiennent en propre ou qui leur sont prêtées, donnent naissance à un processus dynamique de création de richesses.

Il ne peut y avoir d'échange ni d'entreprise sans qu'un État instaure un état de droit. Mais l'exercice de la contrainte légale a un coût : c'est pourquoi l'État prélève des ressources (pour remplir ses fonctions régaliennes). L'État prélève également des ressources afin d'assumer son rôle économique qui s'est progressivement institutionnalisé : il organise des transferts de ressources, il investit, il subventionne, il dépense pour assurer le fonctionnement de ses services... (fonction « d'État-providence »).

2.2.3 Le budget de l'État ; éléments de législation

Le budget de l'État, c'est-à-dire l'ensemble des recettes et des dépenses de l'État, est voté chaque année au parlement. Le projet de loi de finances initiales (LFI) est présenté par le gouvernement, début octobre au plus tard. Il fait ensuite l'objet de débats parlementaires avant d'être définitivement adopté, généralement en décembre. L'exercice budgétaire correspond à l'année civile. Si en cours d'année l'exécution du budget

2. Halevy E., 1906, « Les principes de la distribution des richesses » Les principes de la distribution des richesses, *Revue de métaphysique et de morale*, Tome XIV, numéro 4, p. 567.

3. L'expression est de Max Weber.

4. Et bien peu de territoires où aucun État ne tente d'imposer sa contrainte ! Voir ce qui se passe en Arctique.

s'écarter des prévisions, le parlement peut voter des lois de finances rectificatives (LFR, encore appelées collectifs budgétaires) que ce soit afin de prélever des ressources supplémentaires ou de réduire le niveau de certaines dépenses. Enfin, lors de la clôture de l'exercice, est votée une loi de règlement qui « arrête le montant définitif des recettes et des dépenses du budget auquel elle se rapporte, ainsi que le résultat budgétaire qui en découle. »

Le Trésor est l'instrument financier de l'État. Il est chargé d'une part de l'encaissement des recettes de l'État (on paie ses impôts au Trésor) et d'autre part de ses dépenses (les dépenses publiques sont payées par le Trésor).

Une représentation simplifiée du budget de l'État :

Recettes	Déficit
Dépenses	

Pour combler le déficit D_n de l'année n , l'État doit emprunter ; en pratique, dans le cas français, c'est l'Agence France Trésor qui est chargée d'émettre les emprunts pour le compte du Trésor.

La dette de l'État est constituée de l'ensemble des emprunts non encore remboursés. En 2010, la dette représente environ 80% du produit intérieur brut (PIB).

2.2.4 Le budget de la sécurité sociale

Il convient de ne pas confondre le budget de l'État avec le budget social de la nation (le budget de la sécurité sociale). Les ressources comprennent principalement des cotisations salariales et patronales (charges sur les salaires par exemple) et, depuis 1991, les ressources provenant de la CSG qui est un impôt directement affecté aux dépenses de protection sociale et dont l'assiette s'étend aux revenus non professionnels. Les dépenses prennent la forme de prestations sociales (remboursement de frais médicaux par exemple). Le montant du budget de la sécurité sociale est supérieur à celui du budget de l'État.

Le projet de loi de financement de la sécurité sociale

Le principe du vote annuel d'une loi visant à fournir au Parlement un moyen de contrôle sur l'évolution des dépenses sociales a été établi par la loi constitutionnelle du 22 février 1996 (article 47.1 de la Constitution). Le délai d'examen du texte par le Parlement est strictement limité à 50 jours par la Constitution, l'Assemblée nationale disposant de 20 jours et le Sénat de 15 jours. Les 15 derniers jours sont consacrés à la navette entre les deux chambres.

2.2.5 Les prélèvements obligatoires

Le total des ressources prélevées pour alimenter le budget de l'État et le budget de la sécurité sociale correspond à ce que l'on appelle les prélèvements obligatoires. Les prélèvements obligatoires représentent, en France, environ 43/44 % du Produit Intérieur Brut. Cela signifie que pour 100 euros de « richesses » produites, environ 43/44 € sont prélevés puis redistribués. Cette donnée montre le poids très important des institutions publiques dans le fonctionnement de l'économie française. Il est à noter qu'à ces prélèvements strictement obligatoires s'ajoutent d'autres prélèvements publics. En France, la dépense publique est d'environ 53 % du PIB.

2.3 La comptabilité nationale

Il est possible d'établir le parallèle suivant :

- la comptabilité privée est un outil de gestion indispensable au chef d'entreprise ;
- la comptabilité nationale est un outil de gestion indispensable à l'État.

Il convient cependant de ne pas aller trop loin dans l'analogie : l'État n'est pas une entreprise.

La mise en place des systèmes de comptabilité nationale est indissociable de l'émergence des pratiques d'intervention de l'État dans l'activité économique. Dans la suite de cette section nous présenterons le système français de comptabilité nationale, établi selon le Système Européen des Comptes, version 1995, adopté par tous les pays de l'Union Européenne.

Un peu d'histoire : au lendemain de la seconde guerre mondiale est fondé l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques (INSEE) dont une des missions essentielles est d'établir les comptes de la nation, comptes qui servent de guide à la politique économique de l'État. La comptabilité nationale française deviendra rapidement un outil très perfectionné, source d'une très grande quantité d'informations statistiques sur l'économie française. En 1976, cette comptabilité est réformée afin de la rendre comparable aux comptabilités des autres grandes nations industrielles, elles aussi modifiées. Cet effort d'uniformisation des diverses comptabilités nationales fut réalisé sous l'égide de l'ONU ; depuis, les changements divers ont conduit à développer un nouveau système, adopté en 1995 par tous les pays de l'Union Européenne (le SEC 95) ; il faut toutefois garder à l'esprit que des différences subsistent et que les comparaisons internationales doivent donc être effectuées avec prudence.

2.3.1 Les bases du SEC

Le critère de territorialité

Au sens du SEC, l'économie française est constituée des agents économiques résidant sur le territoire économique. Un agent économique est considéré comme résident s'il exerce une activité économique sur le territoire pendant un an au moins ; dans le jargon du SEC, un agent économique résidant sur le territoire est appelé « unité résidente. »

Les unités non résidentes constituent le « reste du monde. » Les comptes du reste du monde retracent les relations économiques entre les unités qui font partie du territoire économique et celles qui n'en font pas partie (source : INSEE)

La mesure des flux

Le concept de production est à la base des évaluations de la comptabilité nationale. La mesure de la production est fondée sur le concept de valeur ajoutée : « [la valeur ajoutée] est égale à la valeur de la production diminuée de la consommation intermédiaire. » (source : INSEE)

Deux grandes catégories de productions sont retenues :

- les productions marchandes sont des biens ou des services qui sont vendus sur un marché. Ces productions sont évaluées au prix de marché ;
- les productions non marchandes sont des services qui ne se vendent pas sur un marché (par exemple la régulation de la circulation par un agent de police). Ces productions sont évaluées à leur coût de production (le salaire de l'agent de police principalement).

Ensuite, à partir de ce qui est produit, la comptabilité nationale retrace la manière dont ces richesses sont réparties, consommées, investies... ainsi que les opérations financières qui sont liées à ces opérations.

Selon une expression devenue consacrée, la comptabilité nationale est le « tableau de bord » qui permet d'aider à « piloter » les interventions de l'État.

Les secteurs institutionnels

La comptabilité nationale est une représentation simplifiée de l'économie nationale : elle considère que la réalité économique est constituée de « 5 + 1 » ensembles d'agents, appelés secteurs institutionnels. Chaque secteur regroupe des unités économiques qui présentent des caractéristiques semblables. Ces secteurs sont les suivants :

- les ménages
- les administrations publiques
- les sociétés non financières
- les sociétés financières
- les ISBLSM : Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages.

Le sixième secteur institutionnel est le « Reste du monde. »

2.3.2 Les agrégats

Les agrégats sont des grandeurs synthétiques obtenues par sommation de certaines données fournies par la comptabilité nationale. Le plus important est le Produit Intérieur Brut (PIB) qui permet d'évaluer la valeur monétaire de l'ensemble des productions réalisées pendant une année par l'économie nationale. Il est défini ainsi par l'INSEE :

- le PIB est égal à la somme des valeurs ajoutées brutes des différents secteurs institutionnels ou des différentes branches d'activité, augmentée des impôts moins les subventions sur les produits (lesquels ne sont pas affectés aux secteurs et aux branches d'activité) ;
- le PIB est égal à la somme des emplois finals intérieurs de biens et de services (consommation finale effective, formation brute de capital fixe, variations de stocks), plus les exportations, moins les importations.

En 2009, le PIB de la France était de 1907 milliards €. Il a baissé de 2,6 % par rapport à 2008.